



Industries Alimentaires

Apprentissage

> Préparation à la vie active par une qualification professionnelle

Conducteur(-trice) de ligne automatisée, conducteur(-trice) de machine complexe, responsable d'îlot de fabrication, animateur(-trice) de production, chef(-fe) d'équipe ou adjoint(-e) d'agent de maîtrise, ouvrier(-ère) hautement qualifié(-e)...

> Acquérir les compétences professionnelles permettant la conduite de machines, de lignes et l'encadrement de premier niveau

> Poursuite d'études

BTS Sciences et Technologies des Aliments

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Une **équipe pédagogique spécialisée** en agroalimentaire et conduite de ligne
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Une **halle technologique** pourvue d'équipements et matériels professionnels
- ✔ Des **plateaux techniques** pour la conduite de ligne
- ✔ Une promotion à **taille humaine**
- ✔ Un **accompagnement individualisé**

eap49.educagri.fr ←

La réussite se cultive ici.





Validation du diplôme

Le BP est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses 12 unités capitalisables constitutives du diplôme. La validation de chaque UC reste acquise à vie.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 14 mois, est réparti entre enseignement général, professionnel et technologique.

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, informatique, enjeux environnementaux et sociétaux autour de l'alimentation...

> Des enseignements professionnels

- Organisation des entreprises
- Pilotage et organisation d'une ligne
- Diagnostic de fonctionnement des matériels
- Prévention des risques professionnels
- Communication professionnelle et animation d'équipe
- Projet professionnel dans le secteur alimentaire

> Des enseignements technologiques

- Conduite d'une ligne de fabrication ou de conditionnement
- Processus technologiques de transformation



Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat (4 chambres sur place). Cuisine équipée et salle de restauration sur place.

> Modalités de formation

2065 HEURES
de parcours complet
de formation sur 14 mois

24 SEMAINES
par an en centre. Le reste
du parcours étant en entreprise.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 30 ans ou avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du centre de formation de Segré
- Satisfaire aux tests de positionnement des connaissances générales et techniques
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en avril et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage

→ cfaa49-edgard-pisani.com



LeFresne
Centre de Formation d'Apprentis
Agricole de Maine-et-Loire
Site Segré

Assistante formation
Janic Champion
T. : 02 41 61 05 30
janic.champion@educagri.fr

Site Segré
2 Boulevard Léon Mauduit
49500 Segré-en-Anjou-Bleu
T. : 02 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr